POUR ÊTRE ÉLIGIBLE, VOTRE PROJET DOIT :

- Être porté par un ou des organismes d'intérêt général ou une collectivité locale et/ou territoriale (qui répondent cumulativement aux trois conditions suivantes : être d'intérêt général ou d'utilité publique, à but non lucratif, être constitué en association ou en fondation ; ou être une collectivité locale et/ou territoriale);
- Utiliser l'activité physique et sportive comme outil d'impact social et s'inscrire dans un des thématiques suivantes : santé et bien-être, éducation et citoyenneté, insertion professionnelle, inclusion, solidarité et égalité, environnement et climat ;
- Démarrer courant de l'année 2024;
- S'inscrire dans la durée;
- Avoir lieu sur le territoire français (territoire métropolitain, DOM-TOM-CROM);
- Demander un soutien financier supérieur ou égal à 5 000 euros (2 500 euros pour la thématique 5/ le sport pour l'emploi et l'insertion professionnelle);
- Le porteur de projet ne peut pas être le porteur d'un autre projet dans le cadre d'Impact 2024 pour la même édition;
- Le projet ne doit pas être soutenu via d'autres financements de l'Agence Nationale du Sport, du CNOSF, du CPSF ou du FDD pour l'année 2024.

APPEL À PROJETS IMPACT 2024

QUELS SONT

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS?

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE, VOTRE PROJET DOIT :

- Être porté par une organisation ayant plus d'une année d'existence juridique ;
- Avoir déposé un dossier complet dans les dates d'ouverture des appels à projets ;
- Dans le cas de projets portés à l'échelle nationale et régionale, être porté par un consortium d'acteurs (entre 3 et 5 organisations);
- Dans le cas de projets de niveau local, être porté au bénéfice d'un public qui dépasse le cercle du public habituel de la structure porteuse;
- Ne pas demander un soutien concernant le financement exclusif d'infrastructures;
- **ATTENTION:** Dans le cas d'un renouvellement, pour être éligible **vous devez remplir le bilan intermédiaire,** qualitatif et financier de votre projet soutenu par Impact 2024 en 2023.

APPEL À PROJETS IMPACT 2024

QUELS SONT

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS ?